



## **Présentation du Plan d'Action Ministériel « contrôle interne financier »**

**La performance de la fonction financière**, appui de nos processus métiers, nécessite que chacun à son niveau soit vigilant à la maîtrise des risques relatifs à la régularité de nos procédures ainsi qu'à la fiabilité de nos informations budgétaires et comptables. **C'est là tout l'objectif du déploiement du contrôle interne financier** au sein de notre ministère, qui doit constituer un instrument de premier rang au service du pilotage et de la sécurisation de nos activités.

En 2012, l'appréciation de la Cour des Comptes sur notre niveau collectif de maîtrise des risques comptables nous avait incités à nous engager dans un **« plan d'action ministériel pour le contrôle interne comptable » 2012-2014 particulièrement ambitieux**, visant à enraciner une « culture » de maîtrise des risques financiers sur l'ensemble du périmètre extensif de notre ministère (services centraux et déconcentrés, opérateurs, établissements publics locaux d'enseignement-EPLE-) et permettre ainsi la sécurisation de nos processus financiers majeurs.

Les appréciations formulées par les auditeurs et certificateurs des comptes<sup>1</sup>, le bilan de nos réalisations concrètes en termes d'« outillage » du contrôle interne ministériel<sup>2</sup>, ainsi que l'engagement manifeste d'une grande partie des acteurs financiers ministériels dans la démarche<sup>3</sup> nous amènent à considérer **qu'à l'issue du plan d'action 2012-2014 un palier essentiel en termes de contrôle interne financier a été franchi sur une part significative du périmètre du MENESR.**

Le présent Plan d'Action Ministériel 2014-2016 a pour objectif de **prolonger la trajectoire de renforcement du Contrôle Interne Financier** du ministère, en s'assurant que les dispositifs de « contrôle interne comptable » sont bien mis en œuvre de manière « effective » et « efficace » sur l'ensemble des périmètres du ministère et contribuent ainsi au pilotage des processus financiers. Il vise également à déployer progressivement les démarches complémentaires de maîtrise des risques budgétaires (« contrôle interne budgétaire »).

Il a été construit en s'appuyant sur une large consultation d'acteurs au sein du MENESR (en services centraux comme en services déconcentrés) ainsi que d'autres ministères, l'exploitation des rapports d'audit interne, de certification, d'enquête sur le contrôle interne, et des textes les plus récents encadrant les démarches de contrôle interne financier<sup>4</sup>. De ce travail préparatoire sont ressorties **deux lignes directrices pour la structure du présent Plan d'Action**, qui ont été validées par le Comité de Pilotage de Contrôle Interne Comptable et Budgétaire (CIC-CIB) puis par le Comité du contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR), présidé par le Secrétaire Général.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre des exercices de certification des comptes de l'Etat ou de ses opérateurs

<sup>2</sup> Par exemple au travers des démarches au profit des EPLE, ou dans le cadre du « contrôle interne budgétaire » ministériel

<sup>3</sup> Reflétée au travers des enquêtes sur le déploiement du contrôle interne comptable au sein des académies et au sein des opérateurs

<sup>4</sup> En particulier le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, dit « GBCP » et les arrêtés de décembre 2013 du ministre délégué chargé du budget portant « cadre de référence interministériel » pour le contrôle interne comptable et budgétaire.

La première ligne directrice ayant guidé la structuration du PAM est la **simplification des concepts**, au profit de l'appropriation par tous du Contrôle Interne Financier. Il en découle le choix de présenter un Plan d'Action Ministériel composé de **cinq volets, chacun destiné à des périmètres et des acteurs spécifiques de la fonction financière ministérielle** :

- Volet « **contrôle interne comptable CIC – Etat** » : ce volet décrit les actions programmées pour prolonger la démarche de renforcement de CIC mise en œuvre en académies et vice-rectorats ainsi qu'au sein des services centraux. Celle-ci vise à maîtriser les risques associés aux processus à impacts financiers significatifs dont le ministère est ordonnateur, dans le cadre plus global de l'objectif de sincérité des comptes de l'Etat. Il est complété d'une annexe présentant le bilan 2013-2014 des démarches de CIC-Etat ;
- Volet « **contrôle interne budgétaire CIB – Etat** » : ce volet présente la démarche initiée par le MENESR en termes de CIB, au travers des axes prioritaires de maîtrise des « risques budgétaires majeurs » des programmes ministériels et de documentation des procédures essentielles du cycle budgétaire. Il concerne principalement les services budgétaires de l'administration centrale et les acteurs en charge du suivi de la masse salariale et des emplois en services déconcentrés ;
- Volet « **système d'information financier ministériel SIFm – Etat** » : ce volet isole les actions en lien avec l'application interministérielle CHORUS et les applications ministérielles qui lui sont connectées. Ces actions visent à s'assurer que le système d'information financier constitue bien un levier majeur au profit de la maîtrise des risques budgétaires et comptables du ministère ;
- Volet « **contrôle interne comptable et budgétaire – Opérateurs du MENESR** » : ce volet décrit les actions que mènera le MENESR au profit de la maîtrise des risques financiers des établissements publics de son périmètre (en particulier au regard des enjeux de mise en œuvre du Contrôle Interne Comptable et du Contrôle Interne Budgétaire décrits dans le décret du 7 novembre 2012), en lien avec l'ensemble des parties-prenantes concernées ;
- Volet « **maîtrise des risques comptables et financiers MRCF – EPLE** » : ce volet présente la politique d'accompagnement des établissements publics locaux d'enseignement dans leur démarche de maîtrise des risques comptables et financiers, dans le prolongement de la publication de l'instruction M9.6 relative à leur cadre budgétaire et comptable et de la diffusion de l'outil ODICé.

Chaque volet est structuré de manière identique : rappel des éléments de contexte, description des acquis ministériels et présentation des actions planifiées sur 2014-2016.

La **seconde ligne directrice** est la définition d'actions servant **trois objectifs principaux pour la période 2014-2016** en termes de contrôle interne financier, quel que soit le périmètre concerné :

- Le premier objectif est de **consolider nos acquis**. Le déploiement du contrôle interne financier par les managers publics doit être une démarche de transformation durable et effective des procédures. Des actions sont donc programmées pour s'assurer de la pérennité des outils et des méthodes de contrôle interne financier développées par le ministère, voire de leur modernisation.
- Le second objectif est d'**étendre progressivement** les démarches de contrôle interne pour couvrir de nouvelles zones de risques financiers du MENESR. Cette extension, qui est en partie guidée par les recommandations de l'audit interne et des certificateurs aux comptes, visera en particulier à identifier les « activités de maîtrise de risques » à déployer sur des processus actuellement peu documentés.
- Le troisième objectif est d'**accompagner le changement** induit par le déploiement du contrôle interne financier. La démarche n'apportera sa pleine contribution à la performance de nos politiques publiques qu'à condition que les acteurs en charge des processus financiers et leurs dirigeants en comprennent la portée et y adhèrent. Les enjeux de communication, de formation et de compréhension des difficultés de mise en œuvre sont donc centraux.

\*

Les principales actions du PAM CIF 2014-2016, présentées selon ces deux axes directeurs, sont synthétisées en page suivante.

## Principales actions du PAM CIF 2014-2016

OBJECTIFS PRINCIPAUX POUR LA PERIODE 2014-2016			
Volet du PAM CIF	Consolider les acquis du MENESR	Etendre les démarches de contrôle interne	Accompagner le changement
<b>Contrôle Interne Comptable (Etat)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- atteindre le « socle CIC »<sup>5</sup> en septembre 2015 dans toutes les académies</li> <li>- moderniser les outils de CIC (référentiels et dispositif de reporting)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffuser et déployer de nouveaux référentiels de contrôle interne comptable</li> <li>- améliorer l' « environnement de contrôle » des processus « rémunération »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer le déploiement du CIC au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement</li> <li>- mettre à disposition des outils de communication et d'accompagnement au changement</li> </ul>
<b>Contrôle interne budgétaire (Etat)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déployer les actions de maîtrise des risques du processus « prévision d'exécution de la masse salariale »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des cartographies des risques budgétaires majeurs des programmes ministériels</li> <li>- documenter les processus de la DAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des formations au Contrôle Interne Budgétaire</li> <li>- assurer la diffusion des travaux</li> </ul>
<b>Système d'information financier ministériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser le « mode permanent CHORUS » (comitologie, documentation)</li> <li>- prolonger les travaux de sécurisation des accès à CHORUS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formaliser la politique générale de gestion des accès aux Applications Ministérielles interfacées à CHORUS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la formation à CHORUS</li> </ul>
<b>Contrôle Interne Comptable et Budgétaire des opérateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer un suivi du déploiement du contrôle interne comptable au sein des opérateurs et le valoriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer des activités de maîtrise des risques au regard de procédures financières sensibles des opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffuser des recommandations pour un déploiement performant du Contrôle Interne Budgétaire</li> </ul>
<b>Maîtrise des risques comptables et financiers en EPLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôler la diffusion des outils de maîtrise des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser le taux de déploiement des outils de maîtrise des risques au sein des EPLE (2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser l'ensemble des acteurs à la démarche</li> <li>- former aux outils de maîtrise des risques</li> </ul>

<sup>5</sup> Niveau minimum de déploiement du Contrôle Interne Comptable (CIC) attendu en service déconcentré, correspondant à l'installation d'une organisation de pilotage du CIC, au déploiement d'une sélection d'activités de maîtrise des risques financiers prioritaires et à la mise en œuvre de démarches de « renforcement de l'environnement de contrôle » Gestion administrative-Paie

## Diffusion, pilotage et mise à jour du Plan d'Action Ministériel

Le plan ministériel « contrôle interne financier 2014-2016 » (PAM CIF) est composé :

- de la présente partie introductive ;
- de cinq « volets », documents auto-porteurs décrivant les actions programmés sur la période de septembre 2014 à septembre 2016 pour renforcer chacune des dimensions du contrôle interne financier du MENESR ;
- d'une annexe présentant le bilan du déploiement du Contrôle Interne Comptable au sein des services centraux et déconcentrés du MENESR sur la période 2013-2014.

Les documents sont disponibles sur l'intranet Pléiade du ministère (rubrique-métier « Gestion budgétaire, financière et comptable », section CIC) ou sur demande à l'adresse générique [pilotage.cic@education.gouv.fr](mailto:pilotage.cic@education.gouv.fr).

Le contrôle de la mise en œuvre des actions programmées dans le PAM CIF est assuré par le Comité de Pilotage CIC-CIB présidé par le Directeur des Affaires Financières du MENESR et rapportant au Comité du contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR) présidé par le Secrétaire Général du MENESR. Le Département du Contrôle Interne et des Systèmes d'Information Financiers de la Direction des Affaires Financières assure le secrétariat du COFIL CIC-CIB.

Une mise à jour détaillée (bilan de réalisation des actions et éventuelles adaptation des orientations) sera réalisée au plus tard en août 2015. Elle prendra notamment en compte les conclusions issues de l'audit externe (Commissariat aux Comptes) et de l'audit interne ministériel, les évaluations externes (en particulier du Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel), ainsi que les conclusions des enquêtes sur le niveau de déploiement du contrôle interne financier.